

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Séance du comité du 16 novembre 2022

Point 7 : Contribution du fonds pour le 1^{er} trimestre 2023

Le comité a fixé le montant de la contribution encaissée pour le quatrième trimestre à 2,5 ct à sa séance du 24 août. La présidence propose de réencaisser 4,5 ct par kg de lait non transformé en fromage pendant le 1^{er} trimestre 2023.

La proposition de la présidence est basée sur les réflexions suivantes :

- Le fonds (boîte principale) présentait un solde positif de 10 millions de francs le 30 juin 2022 ;
- La boîte de développement du marché et la boîte MPC présentent aussi des excédents élevés. À l'heure actuelle, on peut s'attendre à un report de près de 3 millions de francs des deux boîtes ;
- La réduction de la contribution pendant le quatrième trimestre provoque un déficit d'environ 10 millions de francs pour le deuxième semestre. Il faut s'attendre à un excédent de 3 à 4 millions de francs pour 2022 ;
- L'évolution des dépenses pour 2023 ne peut être prédite à l'heure actuelle et dépend des quantités exportées et de la différence de prix de la matière première. Des moyens supplémentaires seront probablement de nouveau nécessaires en 2023.

Proposition de la présidence

Sur la base des réflexions susmentionnées, la présidence propose d'encaisser 4,5 ct/kg de lait non transformé en fromage pendant le premier trimestre 2023.